

BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Ce programme est la réalisation étape par étape, à distance, de votre bilan de compétences utilisant la méthodologie Ikigai.

Pour simplifier, trouver son ikigai c'est trouver l'harmonie entre ses talents, ce que l'on aime, sa mission altruiste et sa profession le tout dans un environnement de vie et de travail qui encourage à la créativité et au développement. C'est une enquête, en quête de sens ! Les enjeux sont de :

- * Réaliser un diagnostic sur son parcours professionnel*
- * Analyser ses talents et compétences*
- * Dévoiler son potentiel*
- * Analyser et mettre des mots sur ses besoins, sa mission altruiste*
- * Identifier ses compétences transférables à un/ des métiers*
- * Identifier ses besoins en matière de modèle économique*
- * Identifier son environnement idéal de travail et ses valeurs*
- * Donner du sens à son avenir professionnel*

Durée: 24.00 heures (sur une période de 1 mois à 3 mois selon progression)

Profils des stagiaires

- Jeunes diplômés
- Salariés
- Fonctionnaires (voir conditions employeurs)
- Sans emploi
- Toutes personnes majeures en recherche d'équilibre et d'harmonie au travail

- Demandeurs d'emplois
- Accessible à tous, que vous ne vous sentiez plus à votre place dans votre entreprise ou pour faire le point, valider des choix, se rassurer sur l'orientation choisie...Chaque bilan est différent et chaque bénéficiaire à des attentes qui lui sont propres.

Prérequis

- Savoir utiliser le logiciel Zoom et disposer d'une connexion internet et d'un pc
- Accessibilité / Handicap : Nos formations sont a priori ouvertes à tous. Cependant en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact directement avec nous, en amont de la formation, pour que nous puissions en discuter et au besoin adapter notre pédagogie et nos activités en fonction des situations d'handicap qui pourraient se présenter. Dans le cas (qui n'est pas encore arrivé à ce jour) où nous ne serions pas en mesure de vous accueillir, nous avons dans notre liste de partenaires l'Agefiph vers lequel nous pourrions vous orienter. A noter que toutes nos formations sont faites dans des locaux "Accessibles PMR". Ou Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre Référent Handicap par email (autradpro@gmail.com) avant le début de votre formation, afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires pour vous dispenser la formation dans les meilleures conditions. A noter que toutes nos formations sont faites dans des locaux "Accessibles PMR".

Accessibilité et délais d'accès

Suite à votre pré inscription vous recevrez une réponse dans les 48h.

La formation se déroule au maximum sur 3 mois en fonction de votre progression

Le financement est possible via CPF, contactez nous pour plus de renseignements

Objectifs pédagogiques

Identifier les ressources mobilisables : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, potentiel, cœur de métier, intérêts professionnels, motivations & valeurs.

Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les « passerelles métiers » envisageables.

Identifier un projet professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs

Valider les compétences acquises et les axes de développement au regard du projet professionnel

Contenu de la formation

Article R6313-4 Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

Phase Préliminaire (gratuite et sans engagement)

- Entretien Diagnostique de la demande
- Définition des objectifs
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins. Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Phase d'investigations

- Définition de l'ikigai
- Bilan personnel et professionnel
- Bilan des intérêts professionnels
- Bilan de l'environnement idéal et de ses valeurs

Phase de conclusion

- Présentation et explication de la synthèse du bilan de compétences et du plan d'actions

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Praticiennes certifiées en bilan de compétences spécialisé ikigai

Moyens pédagogiques et techniques

Suivi Via Zoom (appel entre chaque étape) et espace dédié extranet individuel (24/24 , 7J/7)

Documents supports de formation partagés via écran partagé et téléchargeables

Test de personnalité Central test et rapports envoyés par mail

Livret d'accompagnement

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Émargement numérique

Questions orales ou écrites (QCM).

Formulaires d'évaluation de la formation.

Synthèse du bilan de compétences

Attestation de réalisation de l'action de formation.

Document réalisé le 01/12/2022